

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 16 septembre 2025

N° 2025_54
VENTE DE DEUX
VEHICULES ANCIENS.

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaèle GONTIER, Guillaume PORCHET, Olivier TRAVEL, Christian PINEAU, Thierry BOISSINOT, Paul VOUHÉ, Annie GUILBERT, Isabelle PIDOUX.

Excusés avec pouvoirs : Jean-Luc CHARTIER donne pouvoir à Paul VOUHE, Sophia AUGER donne pouvoir à Olivier TRAVEL, Thomas BEVILLE donne pouvoir à Lucy MOREAU, Fabienne THORRÉE donne pouvoir à Virginie MARTINS

Excusée sans pouvoir : Patrick MOULINEAU, Sandra SAUVAGE, Céline PAILLAT, Marine SACRÉ

Secrétaire de séance : Raphaèle GONTIER.

Date de convocation : 9 septembre 2025

Date d'affichage : 17 septembre 2025

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Conseillers en exercice :	19
Présents :	11
Excusés :	08
Pouvoirs :	04
Votants :	15

Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
079-217903517-20250916-2025_54-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2025

N° 54 : VENTE DE DEUX VEHICULES ANCIENS.

Mme le Maire demande l'avis du conseil municipal pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour. A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal accepte cette proposition.

Mme le Maire expose au conseil municipal, que la commune possède deux véhicules qui ne sont plus utilisés car ls sont vétustes.

Il s'agit d'un camion RENAULT MAXITY benne immatriculé DQ-080-MV, et d'un fourgon IVECO immatriculé 9398 VA 79.

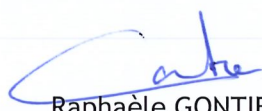
Un professionnel a fait une offre de reprise pour les deux véhicules pour un montant total de 2 500 € (deux mille cinq cents euros), soit 1 500 € pour le Renault et 1 000 € pour l'IVECO.

Après délibération, le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité des membres présents ou représentés, et :

- accepte la proposition ci-dessus présentée pour un montant global de 2 500 € ;
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,



Raphaèle GONTIER

Le maire,



Lucy MOREAU

Le Maire ,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr